

« Merwe7i il Tounes »



« Merwe7i il Tounes » est une offre conjointe entre la TFBank, Tunisair et CTN.

Cette offre permet de financer⁽¹⁾ l'acquisition des billets de voyage auprès de Tunisair ou CTN sur présentation de devis.

- Financement sans intérêts
- Montant Minimum 1000€, Maximum 6000€
- Remboursable sur 12 mois maximum
- Uniquement frais de dossier : 100€

(1) Sous réserve de l'étude et de l'acceptation du dossier par la TFBank.

« Flouci fi Tounes »



« Flouci fi Tounes » est un service qui s'adresse aux Tunisiens Résidents en France clients de la Tunisian Foreign Bank.

Il permet de transférer l'argent **gratuitement** en toute sécurité de la France vers un compte bancaire en Tunisie ⁽²⁾ :

- Cours de change connu à l'avance
- Délais de traitement 24h (selon cut off time)

(2) Conformément aux procédures en vigueur à la TFBank

« Dari fi Tounes »



Pour l'acquisition d'un logement ou d'un terrain en Tunisie, la TFBank offre à la Diaspora la solution unique Prêt DARI FI TOUNES à des conditions exceptionnelles.

- Un crédit en Euros sans obligation d'épargne préalable.
- Un financement allant jusqu'à 80% du coût total du logement ou du terrain en Tunisie.
- Un taux préférentiel correspondant à Euribor 12M + 2% (A titre indicatif au 26 juin, ce taux est égal 2%)
- Une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 15 ans.
- Le crédit peut être garanti par l'hypothèque du bien en Tunisie. **Pas d'obligation de posséder et d'hypothéquer un bien en France.**

Avantages fiscaux en Tunisie, le saviez vous ?

Les personnes physiques non résidentes en Tunisie bénéficient de l'enregistrement au droit fixe au titre de leurs acquisitions des logements en devises convertibles fixé à 25 dinars par page de chaque copie d'acte prévu par le numéro 12 septies de l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre.

Ces acquisitions bénéficient aussi de l'exonération du droit d'enregistrement complémentaire créé par l'article 29 de la loi de finances pour l'année 2017 exigible sur les acquisitions dont la valeur varie de cinq cent mille dinars à un million de dinars ou qui dépasse un million de dinars selon le cas.

Par ailleurs, ces acquisitions restent soumises aux droits suivants :

- Les droits exigibles au titre de l'immatriculation foncière (1%) ou le droit de mutation et de partage des immeubles non immatriculés au registre foncier (1%),
- Les droits dus pour défaut d'origine de la propriété (3%).

Conditions de bénéfice de l'avantage :

- L'acquisition doit être effectuée par les personnes non résidentes au sens de la législation relative au change
- Le financement de l'acquisition doit être en devises convertibles
- Le logement doit être destiné à l'habitation et doit être à titre onéreux qu'il s'agisse de logements touristiques ou non touristiques.

La Direction Générale et toute l'équipe de la TFBank se tiennent à votre entière disposition pour faciliter la mise en place de ces nouvelles mesures

La Direction Générale

LILIA MEDDEB Imeddeb@tfbank.fr
MOURAD BACCAR mbaccar@tfbank.fr

La Direction du Réseau & de l'Animation Commerciale

HEDI BEN BRAHIM hbenbrahim@tfbank.fr
OLFA YASSINE oyassine@tfbank.fr

Nos Responsables Points de Ventes

Paris

SLIM BENSADOK sbensadok@tfbank.fr
NABIL MORJANE nmorjane@tfbank.fr
ANIS LIMAM alimam@tfbank.fr

Lyon

ELYES SADOK HNIHINA ehnihina@tfbank.fr

Marseille

RADHOUAN GAIDA rgaida@tfbank.fr

Tunis

OLFA ESSAFI oessafi@tfbank.tn